



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)

CONSEIL MUNICIPAL -SEANCE DU 25 OCTOBRE 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre , le 25 octobre , à 20 h00 , le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 8

Pouvoirs : 2

Convocation : le 07 octobre 2024

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, Claire DEBOST, David CABUS, Sandrine MEYER-PADELE, Quentin BERGER, Chantal GINON-REY, Michael TERZIAN.

Absent : Alexandre COURAT

Absents excusés : Catherine GREGGIA, Jean-Philippe LE SAUX, Hervé SAUTARD-BADIN, Eric TEYSSANDIER.

Pouvoirs : Eric TEYSSANDIER à Pascal COMPIGNE, Hervé SAUTARD-BADIN à Alain GODARD
Catherine GREGGIA à David CABUS.

BULLETIN MUNICIPAL 2024 :

INSERTION D'ENCARTS PUBLICITAIRES

DELIBERATION N°42 - 2024

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N °40 -2024.

Monsieur le Maire rappelle que, prochainement, le bulletin municipal de l'année écoulée sera publié.

Aussi, et afin d'en alléger les coûts d'impression, monsieur le Maire propose de reconduire l'insertion d'encarts publicitaires.

Il convient de fixer les prix des encarts .Les dimensions des encarts sont indiquées sur le bon d'engagement

Les tarifs sont proposés comme suit :

ENCARTS : PRIX MINIMUM 40 EUROS

L'insertion d'encarts publicitaires dans le prochain bulletin municipal 2024

Et les tarifs ci-dessus sont **APPROUVES A L' UNANIMITE** des présents et représentés .

| |
|--|
| COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : CONVENTION TRIPARTITE |
|--|

DELIBERATION N° 43- 2024

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des points d'apport volontaires , et donc la fin de la collecte en porte à porte depuis octobre 2024 .

Néanmoins , dans des mesures très encadrées et pour des situations bien particulières, il sera possible pour des personnes isolées se trouvant dans l'impossibilité physique de porter leurs déchets auprès des points d'apport volontaire , d'établir une convention entre l'EPCI , la commune et l'utilisateur.

Cette convention est présentée aux élus.

Les élus à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVENT la convention pour collecte solidaire des déchets ménagers,
AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

| |
|--|
| TARIFS PERISCOLAIRES 2024- 2025 |
|--|

DELIBERATION N° 44-.2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération 24-2024 pour les tarifs périscolaires des lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de la rentrée de septembre 2024 .

En rappel :

REPAS INCLUANT LE TEMPS PERISCOLAIRE ET LA PAUSE MERIDIENNE

| QF | REPAS | ACCUEIL | TOTAL |
|--------------|--------|---------|--------|
| QF <750 | 4.01 € | 0.33 € | 4.34 € |
| 750<QF <1200 | 4.01 € | 0.43 € | 4.44 € |
| QF >1200 | 4.01 € | 0.54 € | 4.55 € |

Il est décidé la prise en compte des PAI sur justificatif médical : 3 € par repas

Il est nécessaire d'apporter à cette délibération 24-2024, la précision suivante :

A partir de septembre 2024, pour le périscolaire matin et soir , les tarifs sont modifiés comme suit :

Tarifs par demi-heure :

| | |
|-----------------|--------|
| QF < 750 | 0.62 € |
| 750 < QF < 1200 | 0.82 € |
| QF > 1200 | 1.10 € |

Le prix est calculé à la demi-heure .Toute demi-heure entamée est due.

(Avec une tolérance de 5 mn accordée)

Les élus valident à l'unanimité des présents et représentées les tarifs périscolaires 2024/ 2025

SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

DELIBERATION N ° 45-.2024 Monsieur le Maire rappelle le prochain repas des aînés prévu en décembre 2024. Il précise que l'association ADOSSA participe en partie à cette manifestation. Aussi il propose de verser à l'association ADOSSA une subvention d'un montant de 450 €.

Les élus valident ,à l'unanimité des présents et représentés, le versement d'une subvention de 450 € à l'association ADOSSA.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU « PLAN PATRIMOINE » PHASE 3 RENOVATION DU CLOCHER ET DES FACADES, ET COUVERTURE PIERRE

DELIBERATION N ° 46-.2024

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation de couverture de l'église en cours, et projetés.

Pour la phase 3 : **RENOVATION DU CLOCHER ET DES FACADES, ET COUVERTURE PIERRE**

Il propose de demander d'ores et déjà une subvention auprès du Département la plus élevée possible. L'estimatif qui sera joint au dossier de demande de subvention est présenté : 215 500 € HT

(Validation du projet de travaux proprement dit : La Validation de la phase 3 fera l'objet d'une délibération ultérieure, votée à l'occasion de l'exercice budgétaire prochain).

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire

La demande de subvention auprès du département, la plus élevée possible, au titre du plan patrimoine, pour la phase 3, **RENOVATION DU CLOCHER ET DES FACADES, ET COUVERTURE PIERRE** est validée à l'unanimité des présents et représentés .

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A l'ordre du jour :

Finances : Bilan

Ordures Ménagères : points d'apports volontaires

Mise à disposition du Local Communal aux chasseurs -avenant* à la convention à prévoir pour disposer de l'étage du local.(une délibération ayant déjà été prévue pour la convention initiale*)

Personnel communal -Assurance Prévoyance .obligatoire à compter de 2025 :Garantie de maintien de salaire en cas d'arrêt maladie etc....

Acquisition de Tables de Ping Pong pour l'école : à l'étude.

Cimetière : Etat , Concessions etc...

FNACA

SALLE DES FETES :Les tarifs seront révisés prochainement

EGLISE : Réflexion sur le lancement du projet église phase 3 travaux et honoraires .(Par anticipation, la demande de subvention auprès du CG 38 est d'ores et déjà actée -voir plus haut :délibération 46).

Le Maire

Le Secrétaire de Séance